



Convention de mise à disposition Ville de PERPIGNAN / Association Mieux Vivre à Saint Gaudérique Maison pour Tous Firmin Bauby - 11 rue Nature PERPIGNAN

Direction Mairies de Quartier et GRU Mairie Quartier EST

Le Maire,

- Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du Maire en date du 16 juillet 2020 portant subdélégation de signature à Mme Patricia FOURQUET, Adjoint au Maire,
- Considérant que l'Association Mieux Vivre à Saint Gaudérique a sollicité la mise à disposition d'une salle polyvalente située dans la Maison pour Tous Firmin Bauby, 11 rue Nature.

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: La Ville de PERPIGNAN met à disposition de l'Association Mieux Vivre à Saint Gaudérique une salle polyvalente située dans la Maison pour Tous Firmin Bauby, 11 rue Nature à Perpignan, pour préparer, organiser des manifestations, des réunions et assemblées générales.

<u>ARTICLE 2</u>: Cette convention est conclue pour la période du 01 septembre 2022 au 30 juin 2023 en fonction d'un planning d'occupation arrêté par la Mairie de Quartier Est.

<u>ARTICLE 3</u>: La convention est consentie à titre gratuit. Les abonnements et consommations électricité et eau sont à la charge de la Ville.

<u>ARTICLE 4</u>: Le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le 12 AUUT 2022

ID Télétransmission: 066-216601369-20220812. 156704-AO. 1-1
Accusé reçu le: 12 AUIT 2022

Affiché le : 1 2 AOUT 2022

Mme Patricia FOURQUET, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint





